

## JPMorgan ELTIFs – Multi-Alternatives Fund

30 septembre 2025

---

### **Message du Gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (« GFIA »)**

#### **Jours de souscription supplémentaires et Jours de valorisation et de règlement associés**

Les souscriptions sont acceptées sur une base trimestrielle, le premier jour de chaque trimestre civil (1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre, ou si ce jour n'est pas un Jour ouvrable, le Jour ouvrable suivant), ou tout autre jour que le Conseil et/ou le GFIA peuvent déterminer en tant que de besoin à leur discrétion, chacun de ces jours étant un jour de souscription (le « Jour de souscription »).

Afin de faciliter les demandes des investisseurs par le biais d'entrées de capitaux supplémentaires dans le compartiment JPMorgan ELTIFs – Multi-Alternatives Fund (le « Compartiment ») et de permettre au Gestionnaire financier de déployer le capital et de mettre en œuvre la stratégie d'investissement plus rapidement au profit de tous les actionnaires, le GFIA acceptera également les souscriptions dans le Compartiment le 3 novembre 2025 et le 1<sup>er</sup> décembre 2025, en plus des Jours de souscription trimestriels. Les souscriptions effectuées à ces dates seront évaluées le 31 octobre 2025 et le 30 novembre 2025, respectivement, et la valeur liquidative correspondante sera publiée le 18 novembre 2025 et le 16 décembre 2025, respectivement. Les souscriptions effectuées le 3 novembre 2025 et le 1<sup>er</sup> décembre 2025 devront être entièrement financées pour le 21 novembre 2025 et le 19 décembre 2025, respectivement. Un tableau résumant les informations susmentionnées est joint en Annexe au présent avis.

**Veuillez noter que les souscriptions effectuées le 1<sup>er</sup> octobre 2025 seront évaluées le 30 septembre 2025 et que la valeur liquidative correspondante sera publiée le 16 octobre 2025. Les souscriptions effectuées le 1<sup>er</sup> octobre 2025 devront être entièrement financées pour le 21 octobre 2025.**

Une période de blocage d'au moins cinq ans restera d'application. Les investisseurs qui effectuent des souscriptions le 3 novembre 2025 et/ou le 1<sup>er</sup> décembre 2025 pourront demander le rachat des Actions concernées lors de tout Jour de rachat à partir du 2 janvier 2031, sous réserve du respect du délai de notification préalable de douze mois prévu au titre des rachats dans le prospectus du Fonds.

La Commission anti-dilution ne s'appliquera pas aux Jours de souscription du 1<sup>er</sup> octobre et du 3 novembre 2025, mais s'appliquera au Jour de souscription du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Cette modification n'affecte en rien le mode de gestion du Compartiment ni son profil de risque.

Pour toute question concernant cette modification ou tout autre aspect relatif à JPMorgan ELTIFs, veuillez vous adresser au siège social du GFIA ou à votre représentant local habituel.

---

## Annexe – Tableau récapitulatif

	Octobre	Novembre*	Décembre*	Janvier
<b>Jour de valorisation</b>	30 sept. 2025	31 oct. 2025	30 nov. 2025	31 déc. 2025
<b>Jour de souscription</b>	1 <sup>er</sup> oct. 2025	3 nov. 2025	1 <sup>er</sup> déc. 2025	2 janv. 2026
<b>Publication de la VL</b>	16 oct. 2025**	18 nov. 2025	16 déc. 2025	23 mars 2026
<b>Règlement</b>	21 oct. 2025**	21 nov. 2025	19 déc. 2025	26 mars 2026
<b>Commission anti-dilution</b>	Néant	Néant	Jusqu'à 2%	Jusqu'à 2%
<b>Période de blocage ferme</b>	5 ans	5 ans et 2 mois	5 ans et 1 mois	5 ans
<b>Date limite de notification des rachats</b>	1 <sup>er</sup> oct. 2029	2 janv. 2030	2 janv. 2030	2 janv. 2030
<b>Jour de rachat</b>	1 <sup>er</sup> oct. 2030	2 janv. 2031	2 janv. 2031	2 janv. 2031

\* Jours de souscription supplémentaires

\*\* La publication de la VL et le règlement se font plus tôt que dans le cadre du cycle de négociation trimestriel standard.

Sauf indication contraire ou si le contexte en exige autrement, les termes définis dans le présent avis auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

La SICAV  
 Nom : JPMorgan ELTIFs  
 Forme juridique : SICAV Partie II de droit luxembourgeois  
 Type de fonds : OPCVM  
 Siège social : 20 rue de La Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg